

République Française
 Département : ISERE
 Arrondissement : Grenoble
SAINT AREY - COMMUNE

Séance du mardi 26 mai 2026

Délibération N° DE_035_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 18/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Anne STUTZ.

Présents : Anne STUTZ, Joëlle TROUSSIER, Guy BACCOLI, Pieric VIALLET, Claire MEGIAS, Christel BONDAZ, Nicolas GAIO

Représentés :

Absents et Excusés :

Secrétaire de séance : Joëlle TROUSSIER

Objet : Représentant de la commune de Saint-Arey au sein du TE38

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que :

- par délibération n° DE_018_2026 du 20 mars 2026, Madame Anne STUTZ avait été désignée déléguée titulaire de la commune au sein du TE38
- lors de Coneil Communautaire du mardi 19 mai, Madame Anne STUTZ a été désignée représentante de la Communauté de communes de la Matheysine au sein du TE38.

Considérant qu'un.e élu.e ne peut représenter à la fois sa commune et son intercommunalité, en conséquence il est nécessaire de désigner un nouveau délégué titulaire de la commune de Saint-Arey au sein du TE38.

Considérant l'adhésion de la commune à TE38 (Territoire d'Energie Isère) ;

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38 ;

Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité syndical de TE38 ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de TE38 ;

VU la délibération d'adhésion à TE38 ;

Date de transmission de l'acte: 27/05/2026

Date de reception de l'AR: 27/05/2026

038-213803612-DE_035_2026-DE

A G E D I

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Désigne :

- Mme Christel BONDAZ déléguée titulaire de la commune au sein de TE38
- Mme Joëlle TROUSSIER déléguée suppléante de la commune au sein de TE38.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Anne STUTZ
Président de séance

Joëlle TROUSSIER
Secrétaire de séance